

**SEANCE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois le dix-sept mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,  
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : Mrs BOUSSARD, BRUNOT, JEANDEL, MAURO,  
Mmes BEGUE, PARAT, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN,  
Absent excusé : Mr LEPAUW  
Absents : Mrs BAGOT, LOUP, Mme PARENT  
Date de convocation : 12/05/2023  
Secrétaire de séance : D. BOUSSARD

2023/060

**CONVENTION**

**ASSOCIATION SPORTIVE -FOOTBALL CLUB VAL DE LOIRE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention d'objectifs entre la commune et l'association football club Val de Loire qui reçoit une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € ; Ce projet précise l'objet, le montant et les conditions de versement et d'utilisation de la subvention attribuée, et est valable jusqu'au 31 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de convention tel qu'il est présenté, annexé à la présente délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive et tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

**Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.**

**D. BOUSSARD, secrétaire de séance.**



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 06/06/23  
Transmis au contrôle de légalité le : 06/06/23

**SEANCE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois le dix-sept mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,  
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : Mrs BOUSSARD, BRUNOT, JEANDEL, MAURO,  
Mmes BEGUE, PARAT, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN,  
Absent excusé : Mr LEPAUW  
Absents : Mrs BAGOT, LOUP, Mme PARENT  
Date de convocation : 12/05/2023  
Secrétaire de séance : D. BOUSSARD

2023/061

**CONVENTION**

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER**

**Convention de partenariat relative au pack énergie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la collectivité et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles la collectivité va bénéficier des accompagnements proposés par le service « maîtrise de l'énergie » du SDE 18 dans le cadre du « pack énergie ».

Sa durée est fixée à 4 périodes de 12 mois et prendra effet dès sa publication et transmission en Préfecture. Une contribution est versée au syndicat, dont le montant et les modalités de versement sont définis annuellement par délibération du comité syndical du SDE 18.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les termes de la convention telle qu'elle est présentée annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,

**Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.**

**D. BOUSSARD, secrétaire de séance.**



A handwritten signature in black ink, likely belonging to D. BOUSSARD, the secretary of the meeting.

Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 06/06/23  
Transmis au contrôle de légalité le : 06/06/23

**SEANCE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois le dix-sept mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,  
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : Mrs BOUSSARD, BRUNOT, JEANDEL, MAURO,  
Mmes BEGUE, PARAT, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN,  
Absent excusé : Mr LEPAUW  
Absents : Mrs BAGOT, LOUP, Mme PARENT  
Date de convocation : 12/05/2023  
Secrétaire de séance : D. BOUSSARD

2023/062

**CONVENTION**

**CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE BELLEVILLE SUR LOIRE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre le préfet du département du Cher, la collectivité et la Procureure de la République portant sur la nature et les lieux d'intervention de l'agent de la police municipale ainsi que les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat ;

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet tel qu'il est présenté, annexé à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,

**Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.**

**D. BOUSSARD, secrétaire de séance.**



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 06/06/23  
Transmis au contrôle de légalité le : 06/06/23

**SEANCE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mil vingt trois le dix-sept mai à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,  
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Etaient présents : Mrs BOUSSARD, BRUNOT, JEANDEL, MAURO,  
Mmes BEGUE, PARAT, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN,  
Absent excusé : Mr LEPAUW  
Absents : Mrs BAGOT, LOUP, Mme PARENT  
Date de convocation : 12/05/2023  
Secrétaire de séance : D. BOUSSARD

2023/064

**CONVENTION**

**OFFICE DE TOURISME GRAND SANCERROIS**

**CONVENTION DE PARTENARIAT POINT INFORMATION TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de partenariat Point Information Touristique entre l'Office de Tourisme Grand Sancerrois et la commune dans le cadre du Schéma de Développement Touristique de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et de la mise en place d'un schéma d'accueil et de Diffusion de l'Information Touristique (SADI).

La commune ayant souhaité se porter partenaire de l'Office de Tourisme pour accueillir un PIT, ce projet de convention fixe les conditions dans lesquelles l'Office de Tourisme apporte son concours au PIT situés dans les communes de son territoire, ainsi que les engagements de chacun des signataires. Cette convention est renouvelable chaque année pour une durée totale de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet tel qu'il est présenté, annexé à la présente délibération, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document s'y rapportant.

Pour copie conforme,

**Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.**

**D. BOUSSARD, secrétaire de séance.**



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : .....06/06/23.....

Transmis au contrôle de légalité le : .....06/06/23.....